

Le jugement particulier, a lieu tout de suite après la mort, en un clin d'œil, dans l'endroit et à l'instant même où l'on meurt.

L'âme est aussitôt envoyée, selon ses œuvres, en paradis, en purgatoire, ou dans l'enfer. Le corps est mis en terre pour renaître au dernier jour et s'attacher à l'âme pendant toute l'éternité.

Le jugement général aura lieu à la fin des temps, dans la vallée de Josaphat, à côté de Jérusalem.

Jésus-Christ jugera donc les hommes une première fois au moment de la mort, afin de les récompenser ou de les punir d'après leur bonne ou leur mauvaise conduite.

Il les jugera encore à la fin du monde :

1. — Pour justifier la Providence dont les desseins durant cette vie paraissent souvent incompréhensibles ;
2. — Pour glorifier Dieu ;¹
3. — Pour honorer les justes ;
4. — Pour confondre les méchants.

* * *

Ayons donc une grande crainte des jugements de Dieu ; et méditons au moins quelquefois sur les quatre fins dernières de l'homme, qui sont la mort, le jugement, le ciel et l'enfer.

A. F.

Apostolat de la Prière

OU

LIGUE DU SACRE-CŒUR

*Intention générale du mois de mai 1896, approuvée et bénie par
notre Saint-Père le Pape.*

Les pèlerinages aux sanctuaires de Marie

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT CE MOIS :

DIVIN Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, afin que la dévotion à Notre-Dame soit de plus en plus ranimée par les pèlerinages, aux lieux où cette bonne Mère aime à être honorée. Ainsi soit-il